

SERVICE PUBLIC DE WALLONIE
AGRICULTURE, RESSOURCES NATURELLES ET ENVIRONNEMENT

N° d'agrément 2021/03/015/A

AGRÉMENT EN TANT QUE SYSTÈME D'ÉPURATION INDIVIDUELLE

Vu le Livre II du Code de l'Environnement contenant le Code de l'Eau, notamment les articles R. 409 à 411, R. 412 à R. 413, modifiés par l'arrêté du Gouvernement wallon du 8 juillet 2021, R. 414, R. 415, R. 416, modifié par l'arrêté du Gouvernement wallon du 8 juillet 2021 et R. 417 ;

Vu l'avis référencé 2021/015 rendu par le Comité d'experts pour l'assainissement autonome en date du 9 novembre 2021 ;

La Directrice générale du SPW Agriculture, Ressources naturelles et Environnement décide ce qui suit :

Article 1er. L'agrément comme système d'épuration individuelle, du système d'épuration Gravière plantée 5-20 EH, présenté par l'ASBL ECOLOGIE AU QUOTIDIEN sise Rue Saint Antoine 23, à ROCHEFORT, pour des capacités de 5 à 20 équivalent-habitants, est octroyé sous le numéro de référence 2021/03/015/A.

Le système d'épuration individuelle Gravière plantée 5-20 EH correspond au principe et à la description repris en annexe de la présente décision.

Art. 2. Un recours en annulation pour violation des formes soit substantielles, soit prescrites à peine de nullité, excès ou détournement de pouvoir, peut être porté devant le Conseil d'Etat contre la présente décision par toute partie justifiant d'une lésion ou d'un intérêt.

Le Conseil d'Etat section administration peut être saisi par requête écrite signée par l'intéressé ou par un avocat, et ce dans les 60 jours à dater de la notification ou de la publication de la présente décision.

Art. 3. L'agrément est accordé pour cinq ans à dater de la signature de la présente décision.

Namur, le **22 FEV. 2022**


Bénédicte Heindrichs
Directrice générale

ANNEXE

Principe et description du système d'épuration individuelle Gravière plantée 5-20 EH présenté par l'ASBL ECOLOGIE AU QUOTIDIEN sise Rue Saint Antoine 23, à ROCHEFORT.

Gravière plantée 5-20 EH

Capacité : 5 - 20 EH

TYPE : système extensif

PRINCIPE :

Prétraitement par une fosse septique toutes eaux. Capacité supplémentaire de sécurité à partir de 11 EH.

Traitement biologique dans un filtre à graviers à écoulement horizontal et planté de massettes et autres plantes. L'eau circule sous la surface.

L'écoulement est gravitaire ; un relevage intermédiaire, entre la fosse septique et le filtre, est possible lorsque la topographie du terrain le nécessite.

DESCRIPTIF TECHNIQUE :

Cuve :

Fosse septique préfabriquée de différentes natures, selon le fournisseur (béton ou PEHD) ou fosse septique maçonnée en blocs de coffrage type Stepoc d'une largeur de 19 cm posés sur une dalle en béton armé d'une épaisseur de 20cm avec recouvrement de l'intérieur par un cimentage hydrofuge.

Puisard étanche (facultatif) : chambre de visite préfabriquée en béton

Filtre à graviers : bassin creusé avec, dans le fond et sur les berges, 10cm de sable stabilisé surmonté d'un géotextile en polypropylène non fissé et recouvert d'une membrane d'étanchéité en EPDM (au moins 1 mm d'épaisseur). Dispositif spécifique pour le passage des tuyaux, assurant l'étanchéité par compression de la membrane entre les deux pièces du dispositif.

Dispositif de prétraitement :

Fosse septique préfabriquée

Répondant à la norme CE EN 12566-1/A1 et aux conditions intégrales du 1/12/2016.

D'un volume utile minimum de 4 m³.

Entrée par té plongeant 10 cm sous le niveau de l'eau et sortie par Té plongeant 30 cm sous le niveau de l'eau.

Regard(s) de visite de 60 x 60 cm ou diamètre 60 cm.

Ventilation par tuyau de 80 mm.

Fosse septique construite en place

Hauteur d'eau : 1,2m

Hauteur totale : 1,4m

Volume non compartimenté.

Entrée par té plongeant 10 cm sous le niveau de l'eau.

Sortie par Té plongeant de 30cm sous le niveau d'eau et débordant de 15cm.

Deux regards de visite de 60 x 60cm.

Ventilation par tuyau de 80mm.

Les volume et surface de la fosse, et diamètres des tuyaux d'entrée et de sortie du prétraitement sont conformes au Tableau 1 ci-dessous.

Poste de relevage (facultatif) :

Lorsque la topologie du terrain l'exige, un poste de relevage est installé entre la fosse septique et le bassin de traitement.

Dimensions : chambre de visite préfabriquée 60 x 60 cm + 2 rehausses, soit une hauteur totale de 90 cm, volume utile 325 L, équipé, lorsque les conditions topographiques le permettent, d'un trop plein.

Ventilation par tuyau de 80 mm, éventuellement combinée à la ventilation du prétraitement.

Pompe immergée Pedrollo (modèle RX 2/20 VORTEX de 0,37 kW) pour eaux sales avec flotteur de mise en marche et arrêt, réglé pour obtenir des bâchées de 45 L pour 5 EH à 180 L pour 20 EH (12 à 17 bâchées par jour).

La pompe de relevage est équipée d'un clapet anti-retour et de deux flotteurs gérant la marche/l'arrêt de la pompe et détectant le niveau trop haut avec alarme visuelle.

Dispositif de traitement :

Géométrie de l'ouvrage :

Le filtre à gravier trouve place dans une excavation rectangulaire en surface et dimensionné pour une surface totale au sol de minimum 6 m² par EH. La largeur en surface est comprise entre 50 cm/EH pour 5 EH et 40 cm/EH pour 20 EH. Les dimensions en surface de l'ouvrage pour les différentes capacités de traitement sont données au Tableau 2 ci-dessous.

Les berges longitudinales du bassin sont inclinées à 45°, les berges en largeur ont une inclinaison à 60°.

Le fond du bassin présente une pente de 1% de l'entrée vers la sortie mais la surface du filtre est horizontale. La hauteur varie de 60 cm à l'entrée à maximum 75 cm en sortie (entre 72 et 75 cm selon la longueur).

Substrat :

Sur la première zone, d'une longueur de 1,5 m, située à l'entrée du bassin, le filtre est rempli de graviers concassés 20-40 mm.

La zone restante du filtre est remplie de graviers concassés 7-14 mm, jusqu'à mi-longueur du bassin.

Sur la dernière zone, soit la moitié située vers la sortie du bassin, le filtre est rempli de gravillons concassés 2-8 mm.

Les caractéristiques des graviers sont : concassés de diverses natures minéralogiques (calcaire, grès, porphyre, arkose ou roche volcanique) et non lavés ; teneur maximale en fines de 3 % (f3) ; coefficient d'aplatissement : classe II selon PTV 411.

Organe d'entrée :

Le dispositif doit répartir l'eau usée prétraitée sur toute la section du bassin, perpendiculairement à l'écoulement. Cette répartition se fait dans le granulat 20-40 mm disposé dans la première zone du bassin.

L'eau prétraitée aboutit dans un puisard en PEHD de 60 cm de diamètre équipé de trois piquages de diamètre 110 mm, centré en largeur du bassin et placé dans le granulat 20-40mm, au plus près de la berge. Le couvercle du puisard dépasse légèrement du substrat. Le fond du puisard est rectangulaire et plus large (100 x 75 cm, épaisseur 20 mm) de manière à l'ancrer dans le granulat. Le tuyau en provenance de la fosse septique entre dans le puisard ; il est équipé d'un coude à 90° et plonge jusqu'à 20 cm du fond du puisard.

Le puisard est équipé à mi-hauteur de 2 tuyaux latéraux DN160 horizontaux chacun avec une longueur équivalente à la ½ largeur du bassin. Ils sont perforés de trous de 20mm espacés de 10 cm. Les trous sont alignés sur une génératrice et orientés vers l'amont.

Côté intérieur du puisard, les deux tuyaux sont équipés chacun d'un coude à 90° orienté vers le haut de manière à prélever l'eau à la surface du puisard. Les deux coudes pivotent de façon à pouvoir équilibrer parfaitement le débit d'eau dans chaque tuyau.

Les deux autres extrémités sont équipées d'un coude à 45° et d'un morceau de tuyau qui remonte le long des berges et affleure le niveau du substrat. Fermés par un tampon de visite, ils constituent un orifice d'inspection.

Dispositif de sortie :

L'eau épurée est reprise par un système similaire mais situé à l'autre extrémité de l'ouvrage. Les deux tuyaux latéraux perforés aboutissent dans un puisard de diamètre 60 cm de diamètre, sans coude. Ils sont placés à mi-profondeur, les trous sont orientés vers le fond du filtre. Un tuyau entre le puisard et l'extérieur du bassin évacue les eaux

épurées. Il est situé à 25 cm du fond du bassin et équipé d'un coude pivotant côté intérieur du puisard, de façon à permettre un réglage du niveau d'eau dans le substrat entre le niveau du sol et, au minimum, -45 cm.

Le puisard est en outre équipé d'un quatrième piquage, orienté vers le massif filtrant au niveau du fond et fermé par un bouchon, permettant, le cas échéant, une vidange complète du bassin par pompage.

Plantation :

Les espèces les plus utilisées sont la massette (Typha), l'iris des marais (Iris), le jonc des chaisiers (Scirpus) et autres espèces végétales aquatiques. Densité de plantation : 4 plants/m².

Gestion des boues :

Les boues primaires sont stockées dans la (les) fosse(s) septique(s). Le dispositif prévoit que les boues secondaires sont minéralisées au sein du filtre.

La hauteur maximum de stockage des boues dans le prétraitement dépend de la géométrie de celui-ci mais ne peut dépasser la hauteur d'eau dans le prétraitement en cm diminuée de 60 cm.

Détection des dysfonctionnements :

Alarme visuelle niveau haut sur la pompe de relevage.

Dispositif d'échantillonnage :

Le volume, la disposition et l'accessibilité de l'organe de reprise en sortie du massif filtrant permettent le prélèvement d'un échantillon.

Tableau 1 : Dimensions du prétraitement

Capacité (EH)	5	6-8	9-10	11-12	13	14-15	16	17-18	19 - 20
Fosse septique préfabriquée									
Volume utile (m³)	4	6	7,5	4,5 + 4,5 (sécurité)	6	6	7,5	7,5	+ 7,5 (sécurité)
Fosse septique maçonnée sur place									
Volume utile (m³)	6,5	10,5	10,5	10,5	15,3	15,3	15,3	15,3	21,5
Surface (m²)	5,4 (3,4 m x 1,6 m)	8,8 (4,0 x 2,2 m)	8,8 (4,0 x 2,2 m)	8,8 (4,0 x 2,2 m)	12,8 (5,8 m x 2,2 m)	12,8 (5,8 m x 2,2 m)	12,8 (5,8 m x 2,2 m)	12,8 (5,8 m x 2,2 m)	18 (6,4 m x 2,8 m)
Ø entrée (mm)	110	125	125	125	160	160	160	160	160
Ø sortie (mm)	110	110	110	110	125	125	125	125	125

Tableau 2 : dimensions au sol de la roselière sur gravier

Charge polluante (EH)	Longueur (m)	Largeur (m)	Surface (m²)
5	12	2,5	30
6		3	36
7	14	3	42
8		3,5	49
9	13,5	4	54
10		4	60
11	15	4,5	67,5
12		5	72,5
13	14,5	5,5	80
14		6	84
15	15	6,5	90
16		7	97,5
17	14,5	7	101,5
18		7,5	109
19		8	116
20	15	8	120

Vu pour être annexé à la décision portant agrément du système d'épuration Gravière plantée 5-20 EH présenté par l'ASBL ECOLOGIE AU QUOTIDIEN sise Rue Saint Antoine 23, à ROCHEFORT.

Namur, le 22 FEV. 2022



Bénédicte Heindrichs
Directrice générale